

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 8 mars 2016 à 13 h 15, au Pavillon de Montfort, sis au 160, rue Principale en la municipalité de Wentworth-Nord, sous la présidence du préfet, M. Charles Garnier, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Roger Martel, représentant	Estérel
Yves Baillargeon	Lac-des-Seize-Îles
Leigh MacLeod, représentante	Morin-Heights
Clément Cardin	Piedmont
Lisette Lapointe	Saint-Adolphe-d'Howard
John Butler, maire-suppléant	Sainte-Adèle
Monique Monette Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gilles Boucher	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
André Genest	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale et secrétaire-trésorière et Catherine Legault, adjointe à la direction de la MRC des Pays-d'en-Haut.

M. Charles Garnier, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à Mme Leigh MacLeod, représentante de la municipalité de Morin-Heights et M. Roger Martel, représentant de la ville d'Estérel ainsi qu'aux membres du conseil présents et souligne la journée internationale de la femme en ce 8 mars.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM 67-03-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les ajouts suivants :
 7. B) 1. : Station de lavage au pavillon de Montfort
 7. B) 2. : Demande de la Coop des 4 Pôles : utilisation du jubé du Pavillon de Montfort

ADOPTÉE

2. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

A) Séance régulière du 9 février 2016 :

CM 68-03-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 février 2016 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. SUIVI DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

- #### **A) Correspondance du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, direction générale de l'arpentage et du cadastre : uniformisation de la rénovation cadastrale et représentation graphique des cours d'eau – Suivi de nos résolutions CM 367-12-15 et 03-01-16 :**

Mention est faite de la rencontre prévue le 16 mars prochain à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à ce sujet en compagnie de M. Bruno Fournier, arpenteur-géomètre, M. Robert McCann, de la firme Évimbec et Mme Jackline Williams, directrice générale.

- #### **B) Hydro-Québec : ligne à 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur : résolution et analyse de conformité au schéma d'aménagement :**

Avis de conformité aux dispositions du
schéma d'aménagement et de développement

ATTENDU QU'Hydro-Québec souhaite réaliser le projet mentionné plus haut;

ATTENDU QUE ce projet est situé sur le territoire de notre MRC, notamment sur le territoire de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et de la ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE notre schéma d'aménagement et de développement révisé est en vigueur depuis le 27 octobre 2005;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), lorsque le gouvernement, l'un de ses ministres ou un mandataire de l'État veut faire une intervention visée à l'article 149 sur un territoire où est en vigueur un tel schéma, le ministre doit signifier à la MRC un avis qui décrit l'intervention;

ATTENDU QUE la MRC a reçu, le 16 décembre 2015, l'avis d'intervention sur le projet mentionné plus haut;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 152 de la LAU, la MRC doit, dans les 120 jours qui suivent la signification de cet avis, donner son avis sur la conformité de l'intervention projetée au schéma;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 150 de la LAU, la conformité au schéma est établie eu égard aux objectifs de ce schéma;

CM 69-03-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut fasse savoir au ministre que le projet « Ligne à 120 kV du Grand-Brûlé – Dérivation Saint-Sauveur » qu'Hydro-Québec souhaite réaliser sur notre territoire est jugé non conforme aux objectifs de notre schéma d'aménagement et de développement pour les raisons mentionnées dans le document joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

La conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard remercie M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement pour l'expertise fournie dans ce dossier et suggère que l'on invite les MRC voisines à ré-appuyer notre charte des paysages, mentionnant notamment que la défense de nos paysages est prioritaire pour notre région. Les membres du conseil adoptent donc la résolution suivante :

Charte des paysages des Laurentides

ATTENDU QUE suite à la tenue, en 1998, des États généraux du paysage québécois, la région des Laurentides s'est dotée d'une Table de concertation sur les paysages ;

ATTENDU QUE cette Table a proposé à ses partenaires régionaux d'adhérer à une Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides ;

ATTENDU QU'en novembre 2004, plus de 150 partenaires régionaux avaient signé cette charte, dont 7 MRC et près d'une cinquantaine de villes ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut demande à ces signataires du monde municipal de réitérer leur adhésion à la Charte ;

CM 70-03-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut demande aux signataires ayant adhéré à la charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides, en 2004, de renouveler leur engagement.
2. QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- À Hydro-Québec;
- Au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- À la Table des préfets des Laurentides ;
- À la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

ADOPTÉE

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A) Rapport d'activités :

Dépôt est fait du rapport d'activités mensuel du service de développement économique de la MRC des Pays-d'en-Haut et M. Stéphane Lalande, directeur du service de développement économique, en fait ressortir les faits saillants :

Une vision commune pour notre MRC

Mention est faite de l'invitation, le 9 mars 2016, du Regroupement des tables de concertation et des partenaires de la MRC des Pays-d'en-Haut aux organismes communautaires et représentants élus des municipalités à participer à une demi-journée de réflexion sur les priorités en matière de développement social de notre MRC.

Dans le cadre d'une consultation nationale et afin de se préparer pour un éventuel PAGSIS 3 (Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale), les priorisations seront convenues à partir d'un portrait sommaire déposé en introduction.

M. Lalande invite donc les membres du conseil à cette rencontre dont une cinquantaine de personnes ont déjà confirmé leur présence.

Complexe sportif des Pays-d'en-Haut

Une rencontre du comité a eu lieu en février 2016 en compagnie de M. Charles Garnier, préfet, M. Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur, M. John Bulter, maire-suppléant de Sainte-Adèle, Mme Jackline Williams, directrice générale de la MRC des Pays-d'en-Haut et M. Stéphane Lalande, directeur du service de développement économique afin de traiter du dossier précité. À cette rencontre, la Commission scolaire déposait un bref rapport sur l'évolution du dossier de transfert du terrain adjacent à l'école A.-N.-Morin, le projet de lotissement étant soumis et accepté au propriétaire voisin.

Les membres ont aussi discuté de la convention de cession en emphytéose soumise par la Commission scolaire ainsi que du protocole d'entente. Des commentaires ont été soumis par le directeur du développement économique et certaines clauses spécifiques à ces deux documents seront analysées attentivement avec les greffiers des villes de Saint-Sauveur et de Sainte-Adèle avant une prochaine rencontre avec les membres du comité.

École Hôtelière des Laurentides

Le service de développement économique a soutenu un projet de l'École Hôtelière des Laurentides permettant d'annoncer la signature d'une entente de collaboration avec Les domaines Paul Mas en France afin de recevoir deux stagiaires provenant de l'école. Pour l'instant, le service économique évalue la possibilité de renouveler les ententes avec la France afin d'envoyer plusieurs étudiants de diverses cohortes de l'École Hôtelière à chaque année.

Site Web de la MRC

Suite aux travaux du comité d'analyse des offres reçues concernant le site Web de la MRC des Pays-d'en-Haut, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU la diffusion d'un devis pour la refonte du site Web de la MRC des Pays-d'en-Haut diffusé sur la plateforme SEAO et dans un journal local;

ATTENDU l'évaluation de 24 propositions conformes par un comité constitué de quatre personnes;

ATTENDU l'engagement du soumissionnaire à l'ensemble des exigences du devis, tout en s'assurant que le transfert des informations de la base de données au site Web sera réalisable;

ATTENDU qu'au montant de 30 175 \$, le prix demandé par le soumissionnaire correspond au budget convenu pour la réalisation de ce projet ;

CM 71-03-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut octroie le contrat de la refonte complète du site Web de la MRC à la firme Pardesign pour un montant de 30 175\$ (taxes incluses) en respect des exigences prescrites au devis.
2. QUE la directrice générale, Mme Jackline Williams et le préfet, M. Charles Garnier soient autorisés à signer tout document pour ce faire.

ADOPTÉE

Nouveau modèle d'accueil et d'information touristique et culturelle

Les maires et directeurs généraux de sept municipalités de la MRC ont été rencontrés afin de convenir du lieu où seront installées les zones Wi-Fi ainsi que les présentoirs dans des espaces publics. Une demande de soumission sur invitation sera déposée afin de réaliser ces présentoirs.

B) Bulletin du Voyageur, février 2016 :

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil du Bulletin du Voyageur, édition de février 2016.

C) Bureau d'accueil touristique de Sainte-Adèle :

En ce qui touche la vente du bureau d'accueil touristique de Sainte-Adèle, M. Stéphane Lalande mentionne plusieurs visites d'acheteurs potentiels laissant présager une vente éventuelle, ce qui donne lieu à la résolution suivante :

ATTENDU la visite par plusieurs acheteurs potentiels pour le bureau d'accueil touristique de Sainte-Adèle ;

CM 72-03-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le préfet, M. Charles Garnier, à négocier une promesse de vente pour l'édifice sis au 1490, rue Saint-Joseph à Sainte-Adèle.

ADOPTÉE

5. AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

A) Rapport d'activités du coordonnateur à l'aménagement :

M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement dépose son rapport d'activités pour la période du 9 février au 8 mars 2016.

B) Conformité au schéma d'aménagement :

1. Saint-Sauveur :
 - a) Règlements n° 223-B-12-2015 ET 225-H-10-2015 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement

modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 26 janvier 2016, les documents Règlements modifiant les règlements de lotissement et sur les PIIA, portant les numéros 223-B-12-2015 et 225-H-10-2015, adoptés par le conseil municipal de Saint-Sauveur, le 18 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, lesdits documents se révèlent conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 73-03-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE les documents Règlements n^{os} 223-B-12-2015 et 225-H-10-2015, modifiant les règlements de lotissement et sur les PIIA soient certifiés conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

b) Règlements n^{os} 222-AO-10-2015 et 222-AP-01-2016 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 29 février 2016, les documents Règlements modifiant le règlement de zonage, portant les numéros 222-AO-10-2015 et 222-AP-01-2016, adoptés par le conseil municipal de Saint-Sauveur, le 15 février 2016 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, lesdits documents se révèlent conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions

du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 74-03-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE les documents Règlements n^{os} 222-AO-10-2015 et 222-AP-01-2016, modifiant le règlement de zonage soient certifiés conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

2. Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson : règlement n^o 36-2008-A-08 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le 11 février 2016, le document Règlement modifiant le règlement de lotissement, portant le numéro 36-2008-A-08, adopté par le conseil municipal de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le 14 décembre 2015 ;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, ledit document se révèle conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 75-03-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le document Règlement n^o 36-2008-A-08, modifiant le règlement de lotissement soit certifié conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

C) Modification du schéma d'aménagement :

Aucun sujet n'était prévu à ce point, l'on passe au sujet suivant de l'ordre du jour.

D) PADF 2015-2017 Projet de travaux sylvicoles sur TPI à Wentworth-Nord : résultat d'analyse :

M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement indique que le comité s'est réuni ce matin même et que le projet est accepté au montant demandé.

E) ABRINORD : nomination comme administrateur représentant de la MRCPDH :

CM 76-03-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut nomme monsieur André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement, à titre de représentant de la MRC des Pays-d'en-Haut à la treizième (13) assemblée générale annuelle de l'organisme ABRINORD qui se tiendra le 31 mars prochain.

ADOPTÉE

F) Autorisation d'assister au congrès 2016 de l'association des aménagistes régionaux du Québec :

CM 77-03-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise le coordonnateur à l'aménagement, monsieur André Boisvert, à assister au congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, du 20 au 22 avril 2016 et que lui soient remboursés les coûts inhérents à ce déplacement.

ADOPTÉE

G) Conseiller en environnement (Joël Badertscher) :

1. Gestion des matières résiduelles (GMR) :

a) Offre d'emplois étudiants pour la formation de patrouilles vertes :

M. Joël Badertscher, responsable de l'environnement indique que les CV seront reçus jusqu'au début du mois d'avril pour sélectionner les étudiants employés pour la formation de la patrouille verte.

b) Appel d'offres 2016-01-001 : achat des conteneurs semi-enfouis pour la collecte des matières résiduelles : dépôt du certificat d'ouverture des soumissions :

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé par appel d'offres public numéro 2016-01-001 sur le Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour l'achat de conteneurs semi-enfouis pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut procède actuellement à l'analyse des soumissions;

CM 78-03-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil de la MRC accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions concernant l'appel d'offres portant le numéro 2016-01-001 relatif à l'achat de conteneurs semi-enfouis pour la collecte des matières résiduelles

ADOPTÉE

2. Gestion des cours d'eau :

a) Dépôt du rapport annuel de Gestion des cours d'eau à déposer au MFFP :

M. Joël Badertscher, conseiller en environnement dépose et commente son rapport annuel sur la gestion des cours d'eau, réalisé en collaboration avec M. Martin Bélair, responsable de la géomatique et technicien des cours d'eau à la MRC des Pays-d'en-Haut.

Vingt-deux (22) interventions (démantèlement, trappage de castors) ont été réalisées durant la dernière saison qui s'est prolongée jusqu'au mois de décembre 2015. Ce qui donne lieu à la résolution suivante :

ATTENDU le dépôt du rapport annuel de gestion des cours d'eau pour la saison estivale 2015 ;

CM 79-03-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut prend acte du rapport sur la gestion des cours d'eau de la MRC des Pays-d'en-Haut et en autorise sa transmission au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

- b) Correspondance concernant la participation de Joël Badertscher au Colloque ÉcoLac :

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance concernant la participation de M. Badertscher au Colloque ÉcoLac.

3. Attestation de conformité :

Les membres du conseil prennent connaissance de l'attestation de conformité de la directrice générale et secrétaire-trésorière concernant la reconstruction d'un pont, camp Pripstein Mishmar / Gestion Danjesjon à Saint-Adolphe-d'Howard.

4. Digue de Montfort :

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil du rapport final provisoire sur la réfection du barrage et la construction du seuil submergé, le biologiste et l'ingénieur sont à finaliser le tout pour enfin envoyer au Ministère.

Les travaux devraient être exécutés cet été pour se terminer à l'automne 2016.

Enfin, en ce qui concerne le centre de transbordement, M. Badertscher indique que ce dossier chemine et qu'il en sera discuté au prochain comité aménagement.

6. RAPPORTS

A) Chargée de développement rural (Alison Drylie) :

1. Rapport d'activités :

Dépôt est fait du rapport d'activités de Mme Alison Drylie, chargée de développement rural pour la période du 8 février au 4 mars 2016.

2. Rapport du comité de sélection du FDT 2015-2016 et adoption des recommandations :

Mme Alison Drylie dépose et commente le rapport du comité de sélection du FDT 2015-2016 et l'on procède à l'adoption de la résolution suivante, concernant les recommandations du comité de sélection :

CM 80-03-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accepte les recommandations du comité de sélection quant à la politique de soutien aux projets structurants en ce qui a trait à la répartition des sommes devant être allouées dans le cadre du Fonds

de développement des territoires, selon la liste telle que déposée, le tout, pour un montant total accordé de 175 500\$.

ADOPTÉE

B) Chargée de projets – Urbanisme et patrimoine, VVAP (Ana Manescu)

3. Caractérisation du patrimoine urbain : avis juridique de Me Joanne Côté :

À titre d'information aux membres du conseil, Mme Ana Manescu mentionne le courriel reçu de Me Joanne Côté indiquant que la MRC n'a pas l'obligation de procéder par appel d'offres dans le dossier de caractérisation du patrimoine urbain.

4. Nominations au comité culturel :

a) Représentant en arts de la scène (Étienne Lavigne) :

ATTENDU QUE l'ancienne représentante du secteur arts de la scène du comité culturel s'est retirée du Festival des Arts de Saint-Sauveur ainsi que du comité culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut en décembre 2015 ;

ATTENDU QUE le nouveau directeur général du Festival des arts de Saint-Sauveur, monsieur Etienne Lavigne, a manifesté son intérêt à siéger au comité culturel de la MRC ;

ATTENDU QUE la recommandation du comité culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut concluant que M. Etienne Lavigne serait un atout important au comité pour les années à venir ;

CM 81-03-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut acquiesce à la recommandation de son comité culturel et nomme monsieur Etienne Lavigne à titre de représentant du secteur arts de la scène au sein du comité culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

b) Observatrice du Conseil de la culture des Laurentides (Valérie Seers) :

ATTENDU QUE la constitution du comité culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut, selon ses règles de régie interne, permet la nomination d'un membre observateur provenant du Conseil de la culture des Laurentides ;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut a conclu que Valérie Seers du Conseil de la culture des Laurentides serait une bonne candidate à titre d'observatrice, car elle siège déjà au comité de sélection du Fonds culture et patrimoine et que son expertise est requise concernant les statuts des artistes professionnels ;

CM 82-03-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut acquiesce à la recommandation de son comité culturel et nomme madame Valérie Seers à titre d'observatrice du Conseil de la culture des Laurentides au sein du comité culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

3. Autorisation de présenter une demande de subvention salariale à Emploi Été Canada :

ATTENDU QUE la plateforme Laculture.ca, véritable vitrine culturelle, a été lancée à l'été 2015 et elle suscite un certain succès auprès des utilisateurs et des organisateurs culturels de l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QUE malgré cette réussite, il reste encore beaucoup de promotions à mettre de l'avant pour faire connaître cette plateforme pour être efficace, la promotion devra se faire auprès de tous les médias (web, journaux, vidéos, etc.) ;

ATTENDU QUE cette plateforme sert aux organisateurs municipaux, les OBNL, les artistes, les groupes d'artistes ainsi que les particuliers ayant des événements culturels à promouvoir ;

ATTENDU QU'une visibilité suffisante est primordiale pour un roulement adéquat et pour promouvoir correctement les événements et activités qui ont lieu sur le territoire ;

ATTENDU QUE ce projet est financé en partie par le Fonds de développement des territoires ;

CM 83-03-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Boucher, maire de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC autorise la présentation d'une demande dans le cadre du programme de subventions salariales Emplois d'été Canada 2016 pour un étudiant en communication pour la promotion de la plateforme Laculture.ca.
2. QUE le conseil municipal autorise Mme Ana Manescu à signer les documents relatifs à ladite demande.

ADOPTÉE

4. Statistiques Laculture.ca et Facebook

Mme Ana Manescu révèle des statistiques fort intéressantes du nombre d'événements publiés et des moyennes journalières du site Laculture.ca depuis son lancement le 8 juillet 2015, soit :

- Nombre d'événements publiés : 4 437
- Nombre de pages vues : 19 703
- Nombre de sessions ouvertes par jour : 950.

7. **PARC RÉGIONAL DES PAYS-D'EN-HAUT**

A) Secteur du parc linéaire :

M. Clément Cardin, président de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord mentionne l'appel de candidature pour un directeur général de la Corporation qui paraîtra dans les journaux locaux cette semaine pour se terminer le 15 mars prochain.

B) Secteur du corridor aérobique :

1. Station de lavage au pavillon de Montfort :

À ce sujet, M. André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord mentionne avoir rencontré le club de canoë-kayak Viking et que chacun souhaite que le tout soit finalisé avant le printemps.

Les membres du conseil s'entendent pour que le dossier du plan d'aménagement de la station de lavage du pavillon de Montfort soit transféré au comité aménagement / environnement pour analyse et recommandation au conseil de la MRC.

2. Demande d'utilisation du jubé du Pavillon de Montfort par la Coop des 4 Pôles :

M. André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord indique vouloir conserver le jubé du pavillon de Montfort à des fins d'exposition. Sa municipalité étudie la possibilité de fournir à la Coop des 4 Pôles, un espace de rangement à l'arrière du

bâtiment. Une proposition en ce sens sera faite à la MRC dans les prochaines semaines, de façon administrative.

C) SOPAIR :

1. Rapport d'activités :

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil du rapport d'activités de la SOPAIR pour le mois de février 2016.

8. DOSSIERS DE M. CHARLES GARNIER, PRÉFET

A) Appui au système d'éducation public québécois:

M. Charles Garnier, préfet fait état de cette demande faite par la Commission scolaire des Laurentides à l'effet d'adopter une résolution sur les représentations du conseil des commissaires, afin que soit modifié le projet de loi 86, entre autres concernant le financement et la tenue d'élections scolaires associées aux élections municipales.

Suite aux discussions entre les membres du conseil à ce sujet, l'on ne désire pas adopter de résolution immédiatement, mais ces derniers souhaiteraient rencontrer les représentants de la Commission scolaire, afin de se faire une opinion éclairée sur les répercussions du projet de loi 86.

B) Enjeux régionaux de la MRC des Pays-d'en-Haut :

M. Charles Garnier fait état de la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire aux MRC des Laurentides à l'effet de transmettre 3 à 5 enjeux régionaux jugés prioritaires pour la région des Laurentides. Suite aux discussions entre les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Enjeux régionaux – MRC des Pays-d'en-Haut

ATTENDU la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'effet que les enjeux régionaux jugés prioritaires par la MRC des Pays-d'en-Haut soient transmis audit Ministère ;

CM 84-03-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut identifie les enjeux régionaux suivants comme étant prioritaires :
 - Parc linéaire
 - Transport régional intégré
 - Prestation des services de santé
 - Voie prioritaire sur l'autoroute 15 pour le transport collectif
 - Musée du ski des Laurentides
 - Proximité des services scolaires dans les municipalités
2. QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, direction régionale des Laurentides dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

C) Complexe sportif :

M. Garnier mentionne que suite à une rencontre du comité ad hoc pour le complexe sportif, ce dernier recommande qu'un mandat professionnel soit donné afin d'obtenir une estimation du nombre d'heures de glace nécessaire en regard de la population de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Complexe sportif – Mandat d'analyse et évaluation des besoins

CM 85-03-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Butler, maire-suppléant de la ville de Sainte-Adèle ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la directrice générale à donner un mandat professionnel afin d'obtenir une estimation du nombre d'heures de glace nécessaire en regard de la population de la MRC des Pays-d'en-Haut, dans le dossier du complexe sportif.

ADOPTÉE

9. QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER

A) Registre des chèques du mois de février 2016 :

CM 86-03-16

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le registre des chèques du mois de février 2016 totalisant la somme de 275 783,48 \$ pour le fonds général, soit et est accepté. EN CONSÉQUENCE, il est ordonné de procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

B) Rapport budgétaire au 29 février 2016 :

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport budgétaire réalisé au 29 février 2016.

10. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance ne faisant l'objet de discussion, l'on passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. DEMANDES À LA MRC

A) MRC Thérèse-De Blainville : déclaration du mois d'avril *Mois de la jonquille* :

Les membres du conseil acceptent d'appuyer la MRC Thérèse-De Blainville dans sa demande de déclaration du mois d'avril *Mois de la jonquille*.

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

CM 87-03-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
 - a) Décrète le mois d'avril « Mois de la jonquille ».
 - b) Encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

12. Procès-verbaux d'autres organismes

A) Abrinord :

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil du procès-verbal de la 12^e Assemblée générale annuelle de l'organisme Abrinord, tenue le 26 mars 2015.

13. DIVERS

A) Société d'habitation du Québec : autorisation des signataires Jackline Williams et Louise Badeau :

ATTENDU QUE le changement à la direction générale requiert l'autorisation de signature pour les programmes de rénovation de la Société d'habitation du Québec, par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

CM 88-03-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la signature par la directrice générale, Mme Jackline Williams et la responsable de la comptabilité, Mme Louise Badeau, de tout document relatif à l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE

B) Règlement sur la délégation de pouvoirs au secrétaire-trésorier avec dispense de lecture :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord quant à la présentation pour adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement n° 122-02 modifiant le règlement n° 18-85 *Délégation de pouvoirs au secrétaire-trésorier*. Dispense de lecture est également demandée puisque copie du projet de règlement sera transmise au moins deux jours avant la séance où il sera adopté.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Charles Garnier, préfet répond aux questions posées de la part du public.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (15h05)

CM 89-03-16

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la présente assemblée soit et est levée.

ADOPTÉE

Charles Garnier,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale